# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 JANVIER 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUPOUY.
DUVERGER. S. HARDY.
Nº 86, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 5 JANVIER.


LE Portrait de l'*Abeille*, qui fait le service de la partie de la ville comprise entre les rues Canal et St Louis, étant tombé malade hier soir, nous prions ceux de nos abonnés qui ne recevraient pas leur journal ce matin, de le faire réclamer au bureau.

## TRAITE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LA REPUBLIQUE DOMINICAINE.

Un journal de New-York, le *Trésor*, a publié un *extrait* de texte, ou, équivalent, du traité de commerce et d'amitié que M. Cazneau, agent des Etats-Unis, vient de négocier (seul en article) avec le gouvernement dominicain. Ce traité comprend trente articles. Il garantit la liberté de conscience, pourvoit à l'extradition des criminels, proclame la doctrine qu'en temps de guerre le pavillon couvre la marchandise, déclare que les citoyens de l'une des républiques, résidant dans l'autre, ne seront pas astreints au service militaire; qu'en cas de guerre entre les deux pays, les résidants auront six mois pour retourner chez eux avec leurs biens; que les navires de guerre américains et les steamers de la malle pourront librement pénétrer dans les ports dominicains; que les parties contractantes pourront nommer des consuls; que les citoyens dominicains (presque tous hommes de couleur) pourront jouir aux Etats-Unis des droits légaux et politiques qui s'attachent au titre de citoyens.

Cette dernière clause a paru trop vague à la législature dominicaine qui propose de l'amender de manière à assurer expressément aux hommes de couleur les droits garantis en termes généraux par l'article. Le commissaire américain refuse cette modification.

Un consul de France et d'Angleterre se sont élevés contre le traité qu'ils condamnent et qui, disent-ils, priverait ultérieurement aux droits de leurs gouvernements. Le consul anglais aurait même assuré, en sa qualité, au gouvernement dominicain une note importante dans laquelle il aurait déclaré nettement que celui-ci n'a pas le droit de négocier ou paraît traiter sans l'assentiment de la France et de l'Angleterre. Deux journaux dominicains auraient également été supprimés à la requête du consul français, pour s'être exprimés trop librement au sujet des Etats-Unis.

Le traité n'est pas encore ratifié, la difficulté doit nous paraître plus haute au sujet d'un article n'ayant pas été levé. Le gouvernement dominicain voudrait que dans l'article dont il s'agit les droits de ses nationaux fussent exploitement reconnus et qu'une clause déclarât d'une manière spéciale que tous les Dominicains, d'origine blanche ou de couleur, seraient aux Etats-Unis les privilégiés accordés aux uns et aux autres pays avec les nations avec des traités de plus et d'amitié. Mais il est évident que dans le Sud les Dominicains d'origine africaine, n'auraient jamais, malgré le traité, les droits politiques dont jouissent par eux ceux étrangers naturalisés amenés Aussi M. Cazneau, après avoir consulté le président Pierce, aurait reçu l'ordre de retirer le projet de convention pratique de soumettre aux conditions du gouvernement dominicain. Mais celui-ci s'est ravisé et n'a pas voulu que les négociations fussent rompues. On croit qu'il se décidera à accepter le traité tel qu'il sans exiger de modification que l'état social de l'Union rendrait en fait impossible.

Il est pas fait allusion dans le traité au port de Samana, dont les Etats-Unis auraient désiré, disent, s'assurer la possession. Il est vrai que cette question soit l'objet d'une convention spéciale.

Dès que le gouvernement dominicain aura accepté le traité, la presse de ce pays en enverra pour le discuter et en faire ressortir les avantages ou les inconvénients.

Nous avons parlé plus haut de l'opposition des consuls de France et d'Angleterre. Quatre navires de guerre français se trouvent alors dans le port de Santo Domingo et une flotte anglaise y étant également attendue. Il est à croire que ce déploiement de forces aurait pour but d'intimider le gouvernement dominicain et il a en conséquence adressé aux agents des deux puissances européennes une énergique protestation.

## L'ALLIANCE AUTRICHIENNE.

On est que l'alliance autrichienne est la grande affaire du jour en Europe. Ce grave événement absorbe l'attention du monde politique, et les conjectures vont leur train. Le texte officiel de la convention n'a pas été publié, mais on en sait à peu près le contenu. La date du 1er janvier, considérée d'abord comme devant être celle du traité, a été dépassée. Les ratifications ont lieu entre certaines correspondances d'ordinaire parfaitement renseignées, que l'époque à laquelle devront être échangées, entre l'Autriche et les plénipotentiaires anglo-français, les ratifications de l'acte. Ce serait dans le terme de trois mois (terme fixé au 3 janvier) que le traité devra adhérer aux dernières modifications qui ont été faites sur les bases convenues ou communiqué aux gouvernements signataires du traité, et laisse par la Russie d'adhérer aux conditions. L'Autriche, de plein droit, sera obligée de coopérer activement à la guerre. Il y a peu de vraisemblance, dans les hypothèses même les plus favorables à la cause des Alliés, que l'empereur François-Joseph se laisse entraîner à la guerre avant le printemps.

Maintenant, dit un correspondant parisien, que les seront les conditions imposées à la Russie? Toute la question est là. On ne croit pas que la Russie se refuse à accueillir les quatre garanties, les plus difficiles des quatre seront donc exigées, si la se bornent ici les prétentions des puissances occidentales; mais on ajoute qu'elles ne consentiront à déposer les armes que si l'empereur se résigne à payer les frais de guerre. Or, l'infinité de guerre c'est—on la sait—la lutte au profit du vainqueur, et il y a certainement que l'empereur Nicolas, qui, sans doute, ne saurait accepter quoi loi fit encore faire, saurait préférer livrer stérilement ses trésors à des ennemis contre lesquels il lutte toujours, que de capituler ces mêmes trésors à repousser ses ennemis, d'autant qu'il trouvera dans ce choix obscur pour lui, et qu'il trouvera dans ce choix obscur pour lui, et qu'il trouvera dans ce choix obscur pour lui, et